



## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA RÉGIE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI**

Séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi tenue le 13 août 2025 à 8h30, en mode virtuel.

**DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :** M Patrick Clowery, Président de la Régie du Parc et délégué du Canton de Hatley, M Simon Roy, Maire d'Ayer's Cliff et vice-président de la Régie du Parc pour la Plage Massawippi, M Pierre Côté, Maire de Hatley, Mme Marcella Davis Gerrish, Mairesse de North Hatley et M Jacques Demers, Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley.

Formant quorum sous la Présidence de M. Patrick Clowery

Délégué absent :

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Mme Sonia Tremblay, directrice générale secrétaire-trésorière, Mme Abelle L'Écuyer Legault coordonnatrice de la plage et directrice générale d'Ayer's Cliff, M Marc Marin, directeur général de Sainte-Catherine-de-Hatley, M Gabriel Demers, directeur général du Canton de Hatley, Shona Hartog, directrice générale de Hatley et Benoît Tremblay, directeur général de North Hatley.

**ABSENCE :**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 8h30.

**25-08-13.01**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par le délégué Jacques Demers et résolu ;**

Que l'ordre du jour du 13 août 2025 soit adopté tel que présenté.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour

#### **Régie du Parc Général**

- 3) Société canadienne du cancer du sein – 5<sup>e</sup> édition du tournoi de pêche
- 4) Backlash Fisherman's Club – Tournoi de pêche
- 5) Bleu Massawippi – Opération de plongée – Demande de soutien financier
- 6) Travaux moteur barrage

#### **Patrouille nautique**

- 7) Acquisition d'une toile pour le bateau et remorque de la patrouille nautique
- 8) Entente de service avec Sainte-Catherine-de-Hatley pour la patrouille nautique
- 9) Action lac Magog – Demande de financement pour l'installation de bouées privées d'information au lac Magog

#### **Environnement**

### **Plage Massawippi**

- 10) MRC – Entente intermunicipale pour appel d’offres pour la modernisation des stations de lavage
- 11) Remplacement du cabanon pour la station de rinçage et pour l’entreposage
- 12) Barrière – échéance de la subvention et octroi de mandat

### **Autres sujets**

### **ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

25-08-13.02

### **SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER DU SEIN – 5<sup>E</sup> ÉDITION DU TOURNOI DE PÊCHE**

**ATTENDU** la demande de la Société canadienne du cancer du sein dans le cadre de la 5<sup>e</sup> édition du tournoi de pêche afin d’obtenir un tarif réduit pour les participants lors du tournoi de pêche ;

**Il est proposé par le délégué pierre Côté ;  
Et résolu ;**

D’offrir un forfait de 25\$ pour les participants du tournoi, incluant le lavage, le stationnement et la descente des embarcations pour la journée.

De demander un suivi quant à l’effet du tarif réduit sur la sensibilisation au cancer du sein.

### **ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

25-08-13.03

### **BACKLASH FISERMAN’S CLUB – TOURNOI DE PÊCHE**

**ATTENDU** la demande de l’organisation Backlash Fisherman’s Club pour obtenir un tarif réduit pour les participants lors du tournoi de pêche prévu le 23 août 2025 ;

**Il est proposé par le délégué Jacques Demers ;  
Et résolu ;**

D’offrir un forfait de 50\$ pour les participants du tournoi, incluant le lavage, le stationnement et la descente des embarcations pour la journée du 23 août 2025.

### **ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

### **BLEU MASSAWIPPI – OPÉRATION DE PLONGÉE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

Les délégués discutent de la demande de Bleu Massawippi. Des suivis devront être faits auprès de chacun des conseils municipaux des membres afin de déterminer l’aide financière à verser.

Il est également suggéré qu’une demande soit transmise aux gouvernements fédéraux et provinciaux afin d’égaliser le soutien financier des municipalités à Bleu Massawippi quant à la protection de nos plans d’eau.

Le point sera rediscuté à une séance ultérieure.

## **TRAVAUX MOTEUR BARRAGE**

Le moteur du barrage doit être réparé ou changer, car la porte ne peut être qu'ouverte manuellement.

Nous avons une offre de services pour la réparation et une offre de services un nouveau moteur, service clé en main, d'un fournisseur de l'Alberta.

Avant de prendre une décision, les délégués demandent qu'il y ait une recherche de fournisseurs québécois, afin d'encourager l'achat local.

Le point est reporté à la séance du mois de septembre 2025.

25-02-13.04

## **ACQUISITION D'UNE TOILE POUR LE BATEAU ET REMORQUE DE LA PATROUILLE NAUTIQUE**

**ATTENDU** que le bateau de la patrouille nautique a besoin d'un toit pour protéger les patrouilleurs du soleil et pour leur assurer un cadre de travail sécuritaire ;

**ATTENDU** que la coordonnatrice de la plage a demandé à Marina Marcotte une évaluation des coûts pour un toit souple et un toit rigide ;

**ATTENDU** que les délégués conviennent qu'un toit rigide serait le meilleur choix ;

**Il est proposé par le délégué Jacques Demers ;  
Et résolu ;**

Que le conseil de la Régie autorise l'achat et l'installation d'un toit rigide en aluminium pour le bateau de la patrouille nautique au coût maximal de 3 000\$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

25-08-13.05

## **ENTENTE DE SERVICE AVEC SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY POUR LA PATROUILLE NAUTIQUE**

**ATTENDU QUE** la Régie a ou aura notamment pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un parc régional incluant l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de patrouille nautique et des services liés à la gestion des postes de lavage sur le Lac Massawippi et sur tout plan d'eau visé par une entente pouvant être conclue par la Régie.

**ATTENDU QUE** conformément à l'entente constituant la Régie, cette dernière peut conclure une entente de service confiant à une municipalité tout ou partie de ces services;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de convenir d'une telle entente avec la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley qui accepte d'offrir à la Régie le service d'organisation, d'opération et d'administration d'une patrouille nautique et les services de gestion des postes de lavage sur le Lac Massawippi, sur la rivière Massawippi et sur la rivière Tomifobia situés sur le territoire des municipalités membres de la Régie.

**ATTENDU QUE** les parties à l'entente considèrent opportun de se prévaloir des articles 621 et 569 et suivant du *Code municipal du Québec* afin de conclure la présente entente.

**Il est proposé par le délégué Simon Roy ;  
Et résolu ;**

Que le conseil d'administration accepte l'entente intermunicipale portant sur la patrouille nautique la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley et la Régie du Parc Massawippi.

Que le conseil d'administration autorise Monsieur Patrick Clowery, président et Madame Sonia Tremblay, directrice générale secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Régie du Parc Massawippi tout document donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Les délégués souhaitent remercier l'équipe administrative de Sainte-Catherine-de-Hatley ainsi que Sylvie-Anne Laverdure pour leur travail dans l'opérabilité de la patrouille nautique 2025.

**ACTION LAC MAGOG – DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'INSTALLATION DE BOUÉES PRIVÉES D'INFORMATION AU LAC MAGOG**

La demande est déposée aux délégués, mais il a déjà été convenu de ne pas ajouter de charge supplémentaire – installation et ramassage de bouées privées – aux patrouilleurs de la Régie.

25-08-13.06

**MRC – ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'APPEL D'OFFRES POUR LA MODERNISATION DES STATIONS DE LAVAGE**

**ATTENDU QU'**une municipalité locale et une régie intermunicipale peut conclure avec une municipalité, notamment avec une municipalité régionale de comté, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leurs compétences;

**ATTENDU QUE** parmi les ententes que les **Municipalités** peuvent conclure il y a celles en vertu de laquelle elles peuvent déléguer tout ou partie d'un domaine de leurs compétences et peuvent s'unir entre elles dans le but de s'approvisionner et d'obtenir des services;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt des **Municipalités** de la **MRC** de centraliser l'acquisition des équipements requis et la préparation des plans et devis nécessaires à la modernisation des stations de lavage et des descentes de mise à l'eau situées aux lacs Memphrémagog, Massawippi, Magog et Lovering auprès de mêmes fournisseurs et à cette fin de conclure ensemble des contrats auprès de ceux-ci;

**ATTENDU QU'**il y lieu que les **Municipalités** délèguent à la **MRC** le pouvoir de procéder à la publication d'appels d'offres afin de permettre aux municipalités de conclure les contrats pour l'acquisition des équipements requis et de la préparation des plans et devis nécessaires à la modernisation des stations de lavage et des descentes de mise à l'eau visées par la présente entente;

**Il est proposé par le délégué Pierre Côté et résolu ;**

Que le conseil d'administration accepte l'entente intermunicipale pour mandater la MRC à procéder à des appels d'offres pour la modernisation des stations de lavage et descentes de mise à l'eau.

Que le conseil d'administration autorise Monsieur Patrick Clowery, président et Madame Sonia Tremblay, directrice générale secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Régie du Parc Massawippi tout document donnant effet à la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le délégué Simon Roy quitte la rencontre, il est 9h42.

La déléguée Marcella Davis Gerrish quitte la rencontre, il est 9h45

#### **REMPLACEMENT DU CABANON POUR LA STATION DE RINÇAGE ET POUR L'ENTREPOSAGE**

La coordonnatrice de la plage informe les délégués que le cabanon pour la station de rinçage et pour l'entreposage est en mauvais état et à besoin de réparation et que les coûts de rénovation s'élèveraient à +/- 2 000\$.

Comme il est encore possible d'attendre pour faire les rénovations, les délégués demandent que celles-ci soient incluses aux prévisions budgétaires 2026.

#### **BARRIÈRES – ÉCHÉANCE DE LA SUBVENTION ET OCTROI DE MANDAT**

La Régie avait déjà demandé une prolongation pour la réalisation des travaux de mise en place d'une barrière dans le cadre du Fonds Régions et ruralité (FRR).

Compte-tenu que l'échéance arrive à grand pas et que le projet de mise en commun avec la MRC avance à grand pas, la Régie fera une nouvelle demande de prolongation à la MRC quant à la réalisation de ce projet.

25-08-13.07

#### **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, Jacques Demers propose la clôture de la séance à 9h47.

---

Patrick Clowery  
Président

---

Sonia Tremblay  
Directrice générale Secrétaire-  
trésorière

« En signant le présent procès-verbal, le président de la Régie est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-27.1)